

No 19

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI LE 16 AVRIL 1931

---

## PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le sixième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De la *Restigouche Log Driving and Boom Company*, demandant l'abrogation du chapitre 78 des Statuts de 1925.

De la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'autoriser le transfert de certaines primes de la Caisse de secours en maladie et de frais funéraires à la Caisse d'administration, et à l'effet de déclarer que le Conseil Exécutif et les dignitaires de la Cour élus en 1927 pourront être maintenus en fonctions jusqu'en 1931.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 26, Loi concernant *The Restigouche Log Driving and Boom Company*.—M. *Hanson*.

Bill No 27, Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.—M. *Chevrier*.

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en conformité de la règle 102.